

Département de l'Essonne

 Arrondissement de
 Palaiseau

 Canton d'ARPAJON

 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le onze décembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, Isabelle BARAVIAN, Jean-Louis CLOU, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : François ALLERMOZ par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Martial BERTHENET par Mme GIRARD, Willy DESHAYES par M.GIRARD, Annie-France NORMAND par M.PREHU.

Absents excusés : Laurence LE BIDRE, Virginie MARTINS-MELO, Christophe PINET.

M.PREHU accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 par 19 voix et 1 abstention (M.ADEL-PATIENT).

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2019/36 du 17/09/2019 : Contrat pour le spectacle interprété par le Quatuor Modigliani à intervenir avec l'association Les Concerts de poche et Cœur d'Essonne Agglomération, pour 10 000 € à régler par Cœur d'Essonne Agglomération.
- Décision n°D2019/37 du 19/09/2019 : Avenant n°1 au contrat avec l'entreprise SEMCRA relatif à la gestion des équipements techniques des bâtiments communaux, pour 285.60 € TTC.
- Décision n°D2019/38 du 19/09/2019 : Demande de permis de construire pour la réalisation d'un gymnase et dojo dans la ZAC de la Croix de l'Orme.
- Décision n°D2019/39 du 19/09/2019 : Demande d'autorisation de travaux pour la réalisation d'un gymnase et dojo dans la ZAC de la Croix de l'Orme.
- Décision n°D2019/40 du 19/09/2019 : Marché de travaux relatif à l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage rue des Groseilliers, rue du Bois Pernot et rue des Prunelles, avec la société ETS PRUNEVIEILLE, lot 2 travaux de câblage, pour 154 484.52 € TTC.
- Décision n°D2019/41 du 19/09/2019 : Marché de travaux relatif à l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage rue des Groseilliers, rue du Bois Pernot et rue des Prunelles, avec la société COLAS Ile-de-France Normandie, lot 1 travaux de génie civil, pour 268 977.72 € TTC.
- Décision n°D2019/42 du 15/10/2019 : Contrat de mission de coordination hygiène et sécurité relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage publics rue des Groseilliers, rue du Bois Pernot et rue des Prunelles, avec la société GC CONSULTANT, pour 4 120 € HT.
- Décision n°D2019/43 du 18/10/2019 : Contrat de maintenance du logiciel ACTE GRAPHIQUE, avec la société ADIC Informatique, pour 117.50 € HT.

- Décision n°D2019/44 du 04/11/2019 : Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative au protocole d'intervention d'un psychologue du travail du centre de gestion pour la mairie. Coût d'un entretien individuel (jusqu'à 1h30) : 158 € ; pour 1/2 journée d'entretiens individuels et/ou collectifs, ou réunions : 314 € ; pour la journée : 628 €.
- Décision n°D2019/45 du 08/11/2019 : Contrat avec « Evenia » pour la location d'un Ejector et d'un laser game, pour 3 697,20 € TTC.
- Décision n°D2019/46 du 08/11/2019 : Contrat avec « VERACX FREDERIC FREDINI » pour une animation « Merlin » de magie et fauconnerie, pour 1 250 € TTC.
- Décision n°D2019/47 du 12/11/2019 : Contrat avec le Théâtre du Petit Miroir pour le spectacle « Le roi des singes », pour 1 650 € TTC.
- Décision n°D2019/48 du 14/11/2019 : Bon de commande avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, pour la passation de marchés de prestations d'assurances Incendie, Accidents et Risques Divers, d'un montant total estimatif de 27 872,36 € TTC.
- Décision n°D2019/49 du 19/11/2019 : Désigne Maître François Le Baut afin d'assister et de représenter la commune dans le litige qui l'oppose à la Société ID VERDE.
- Décision n°D2019/50 du 19/11/2019 : Contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restauration de l'église avec le maître d'œuvre SAS MADELÉNAT ARCHITECTURE RL&A Paris, pour un prévisionnel de 28 748.58 € TTC.
- Décision n°D2019/51 du 05/12/2019 : Contrat de maintenance et d'assistance de logiciel avec SISTEC à compter du 01/01/2020 pour 1 842.60 € TTC.
- Décision n°D2019/52 du 05/12/2019 : Avenant au contrat « MNT Maintien de Salaire ». A compter du 01/01/2020 le taux de cotisation sera 1,75 %.

PERSONNEL

01 - N°DCM2019/52 Accueil des stagiaires

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2019/53 Participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025

- DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
 2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 1 € par mois et par agent.
- PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 100 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 10 à 49 agents.
 - AUTORISE M.Le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2019/54 Salaire d'un employé municipal

- DECIDE que la Commune ne récupèrera pas, à titre gracieux, le montant dû par l'employé municipal, s'élevant à - 224.72 € brut, soit -180.61 € net. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

04 - N°DCM2019/55 Installation classée pour la Protection de l'Environnement : Société BDC2

- DONNE un avis favorable à la demande d'enregistrement produit par la société BDC2 pour un data center, centre de calcul haute performance relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement n°2910-A-1, n°4734-1-c, n°1185-2-a, n°2925, localisé 2 rue de la Libération.

M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO refusent de prendre part au vote.

Adopté par 16 voix pour et 1 abstention (M.MARION) par un scrutin public.

TRAVAUX

05 - N°DCM2019/56 Convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques convention « option B »

- APPROUVE la convention en retenant l'option B, avec la société ORANGE pour les travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sis rues des Groseilliers, des Prunelles, du Bois Pernot, des Vignes, du Bourg Neuf, des Juifs, ainsi que tous les actes futurs à intervenir visant l'exécution de la présente délibération et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer. Adopté par 19 voix pour et 1 voix contre (M.ADEL-PATIENT) par un scrutin public.

FINANCES**06 - N°DCM2019/57 Espace Naturel Sensible : achat des parcelles C 39 sise lieudit « La Maugerie » et C 513 sise lieudit « Trous à pots »**

- PRECISE que l'acquisition des parcelles C 39 sise lieudit « La Maugerie » et C 513 sise lieudit « Trous à pots » a été faite afin qu'elles conservent leur classement en Espaces Naturel Sensible et conserver leur caractère naturel du terrain, PRECISE que la commune s'engage à ne pas les rétrocéder et DIT que la délibération sera publiée au service des publicités foncières en lien avec l'acte de vente des parcelles. Adopté par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme GIRARD, M.MONTESINO) et 1 contre (M.BERTHENET) par un scrutin public.

07 - N°DCM2019/58 Espace Naturel Sensible : Acquisition des parcelles A 107 sise lieudit « La Garenne des Plantes » et A 216 sise lieudit « Les Fosses »

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle A 107 d'une contenance de 2 735 m² au prix de 1 859.80€ et de la parcelle A216 d'une contenance de 722 m², appartenant aux consorts SAUTET, au prix de 779.76€. Adopté par 17voix pour, 2 abstentions (Mme GIRARD, M.MONTESINO) et 1 contre (M.BERTHENET) par un scrutin public.

08 - N°DCM2019/59 Espace Naturel Sensible : Acquisition de la parcelle B 974 sise lieudit «Guisseray»

- APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle B 974 d'une contenance de 3 476 m² appartenant aux consorts DHERVILLEZ au prix de 3 476€. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N°DCM2019/60 Acquisition des parcelles B 2510, B 2512 et B 2514 - rue du Fer à Cheval

- APPROUVE l'acquisition des parcelles B 2510 d'une superficie de 155 m², B 2512 d'une superficie de 2 059 m² et B 2514 d'une superficie de 78 m² soit un total de 2 292 m² pour un montant d'un euro, conformément au traité de concession, pour réaliser un gymnase et un dojo appartenant à Grand Paris Aménagement. Adopté par 17 voix pour, 1 abstention (M.MONTESINO) et 2 contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD) par un scrutin public.

10 - N°DCM2019/61 Ouverture des crédits d'investissement 2020 sur le Budget Principal

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal sur l'exercice 2020 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition ci-dessous :

Opération 10 - Non affectées			
Chapitre	Article	BP 2019	Ouverture de crédits 2020
20	202	40 000,00 €	10 000,00 €
	2031	40 000,00 €	10 000,00 €
	2051	10 550,00 €	2 500,00 €
Total Chapitre 20		90 550,00 €	22 500,00 €
21	2111	100 000,00 €	25 000,00 €
	2115	200 000,00 €	50 000,00 €
	2128	218 000,00 €	50 000,00 €
	21311	77 000,00 €	19 000,00 €
	21312	27 500,00 €	6 000,00 €
	21316	3 500,00 €	800,00 €
	21318	100 000,00 €	25 000,00 €
	2151	300 000,00 €	75 000,00 €
	2152	75 000,00 €	18 000,00 €
	2158	26 000,00 €	6 500,00 €
	2182	11 000,00 €	2 500,00 €
	2183	11 000,00 €	2 500,00 €
	2184	8 000,00 €	2 000,00 €
	2188	25 000,00 €	6 000,00 €
Total Chapitre 21		1 182 000,00 €	288 300,00 €

Opération 36 - Acquisition lieudit Le Parc			
Chapitre	Article	BP 2019	Ouverture de crédits 2020
21	2128	101 200,00 €	25 000,00 €
	21318	100 000,00 €	25 000,00 €
	21532	200 000,00 €	50 000,00 €
Total Chapitre 21		401 200,00 €	100 000,00 €

Opération 39 - Maison de santé			
Chapitre	Article	BP 2019	Ouverture de crédits 2020
23	2313	600 000,00 €	150 000,00 €

Opération 40 - Ensemble sportif - DOJO			
Chapitre	Article	BP 2019	Ouverture de crédits 2020
23	2313	1 836 000,00 €	400 000,00 €

Opération 42 – Travaux de voirie et réseaux			
Chapitre	Article	BP 2019	Ouverture de crédits 2020
21	2151	1 142 080,03 €	250 000,00 €

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020.

Adopté par 17 voix pour et 3 contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

11 - N°DCM2019/62 Décision modificative n°2 – Budget Principal M14

INVESTISSEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
Article 21532 – Trav. réseaux d'assainissement (Régul imputation écritures exercice 2008)		46 997,61
Article 21538 – Trav. autres réseaux (régul imputation écritures exercice 2008)	46 997,61	
Total Section de Investissement	46 997,61	46 997,61

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 ci-dessus. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

12 - N°DCM2019/63 Sortie d'inventaire de biens mobiliers

- APPROUVE la sortie de l'inventaire des biens mobiliers et matériels suivants pour mise au rebut : 4 débroussailleuses, 1 nettoyeur haute pression, 2 réfrigérateurs, 1 lave-vaisselle suspendu et 1 lave-vaisselle sol. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE

13 - N°DCM2019/64 Règlement intérieur des différents services communaux

- APPROUVE les modifications au règlement intérieur des différents services municipaux et AUTORISE M.Le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

GESTION INTERCOMMUNALE ET CULTURE

14 - N°DCM2019/65 Conventions de mise à disposition des outils d'animation de la Médiathèque départementale de l'Essonne

- APPROUVE et AUTORISE M.Le Maire à signer les conventions à intervenir avec la Médiathèque départementale de l'Essonne pour la mise à disposition, à titre gratuit, des divers outils d'animation pour la bibliothèque municipale, à compter du 01/01/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

15 – Retrait des 3 communes de Cœur d'Essonne

16 – Evènement du 28/11/2019

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 20h40.

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 13/12/2019
Le Maire,

Thierry ROUYER